DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 09/10/2026
*Date d'Affichage : 09/10/2026
*Conseillers en exercice **: 23**
*PRÉSENTS **: 17**
*VOTANTS : 22

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 15 Octobre 2026 à 20h15, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire
Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints,
Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mme DAGUENET Nadine, Mr GLÉNAT Bernard, Mr MAUGENDRE Sébastien, Mme MALLET Françoise, Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie, Mme SÖNNICHSEN Sophie

Etaient absents excusés :
Mr DUMEUNIER David pouvoir à Mr NIFA Mohammed,
Mr NAIMI Yacine pouvoir à Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie,
Mme FREY Florence pouvoir à Mme AKRICHE Tanya
Mr ROUSSELET Thierry pouvoir à Mme CORNELOUP Isabelle,
Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie pouvoir à Mme DAGUENET Nadine,
Mr DIARRA Fodié,

Monsieur Bernard GLENAT a été désigné Secrétaire de séance.

DEL7 AVENANT N°2 AU MARCHE N°2023-002 AVEC L ENTREPRISE QUALICONSULT CONCERNANT LA MISSION CONTROLE TECHNIQUE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE

Par décision n°2023-11 du 22 mars 2023, Monsieur le Maire a signé une convention de contrôle technique dans le cadre de la construction d'une maison de santé pour un montant de 16 500 € HT soit 19 800 € TTC avec la société QUALICONSULT.
Par délibération n°15 du 2 avril 2026, Monsieur le Maire a signé un avenant d'un montant de 3 849,99 € HT soit 4 619,99 € TTC. Le nouveau montant après avenant 1 est de 20 349 € HT soit 24 418,80 € TTC.

Le calendrier de l'opération ayant été modifié et ayant engendré un retard d'exécution du chantier. Il convient de prolonger la durée de la mission de 6 mois
La date contractuelle de fin de mission est donc fixée au 1er novembre 2026.

Incidence financière :
L'avenant est d'une plus-value d'un montant de 3 849,99 € HT soit 4 619,99 € TTC, soit une augmentation de 23,33 %
Soit une augmentation, pour l'ensemble des avenants, de 46,66 %

Nouveau montant du contrat :

Montant HT :	24 199,98 €
TVA (20 %) :	4 839,99 €
Montant TTC :	29 039,97 €

La commission des Finances, Investissements et Recettes du jeudi 8 octobre 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261016-DEL715102026AVE-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat avec la Société Qualiconsult 16 Rue de la République 95570 BOUFFEMONT

DIT QUE le nouveau montant du contrat sera de :
Montant HT : 24 199,98 €
TVA (20 %) : 4 839,99 €
Montant TTC : 29 039,97 €

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 16/10/2026

Le Maire,

Thierry BRUN

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261016-DEL715102026AVE-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026